

Point presse sur les renforts ardéchois en
matière
de feux de forêt en Corse

Mardi 17 août 2016 à 12h00 au Teil
Centre d'Incendie et de Secours
Avenue du Général de Gaulle



Dossier de presse



Le SDIS de l'Ardèche a dépêché à la demande de la zone Sud une colonne feux de forêt au profit du département de la Corse du Sud. Cette colonne a été relevée à deux reprises.

ENGAGEMENT

Le 1^{er} départ a eu lieu le mercredi 3 août à partir du centre d'incendie et de secours du Teil. Dès le 4 août 12h, la colonne Ardèche était opérationnelle. Elle est restée sur place jusqu'au 9 août, date à laquelle la 1^{ère} relève a pris la suite. Celle-ci a à son tour été relevée le 13 août par une seconde relève qui effectue son retour sur le territoire Ardéchois le 17 août dans la matinée.

COMPOSITION

Personnels :

Une colonne est constituée de 60 sapeurs-pompiers : un chef de colonne, des officiers chefs de groupe d'intervention feux de forêt (GIFF), des chefs d'agrès et des hommes du rang auxquels se rajoute un membre du service de santé et de secours médical (SSSM) et un mécanicien.

Ainsi 180 sapeurs-pompiers ardéchois ont apporté leur aide pendant 15 jours aux sapeurs-pompiers de Corse.

Matériels :

La colonne est composée de 3 groupes d'intervention feux de forêts et d'un groupe de soutien logistique, soit 20 véhicules répartis de la manière suivante :

- 12 camions citerne feux de forêt ;
- 4 véhicules 4X4 de commandement ;
- 1 ambulance 4X4 ;
- 1 véhicule soutien mécanique ;
- 1 véhicule de transport de personnel ;
- 1 véhicule de transport utilitaire.

Missions :

Suite à un incident technique survenu à un canadair sur un train d'atterrissage, l'ensemble de la flotte française a été immobilisée. Pour répondre à cette problématique qui s'est conjuguée avec des facteurs météo défavorables (chaleur, sécheresse et vent), la décision a été prise de renforcer le dispositif de surveillance en Corse.

Ainsi la principale mission des groupes ardéchois a consisté à assurer la surveillance des massifs forestiers de Corse du Sud. 3 sites ont été affectés à l'Ardèche :

- site du col de BAVELLA, commune de Solenzara ;
- site de « SCOPETTO » au nord de la commune de Bonifacio ;
- site « Amnésia » au sud de la commune de Porto Vecchio.

Au cours de ces périodes de surveillance, les sapeurs-pompiers ardéchois sont intervenus sur 3 feux de forêt dont le plus gros n'a pas dépassé 1,5 ha. Ils sont également intervenus sur 3 secours à personne.



CONCLUSION

Les sapeurs-pompiers ardéchois ont évolué sur un territoire sensiblement similaire à celui de l'Ardèche en ce qui concerne le type de végétation et le relief.

Les échanges avec les sapeurs-pompiers de Corse ont été exemplaires et l'accueil très chaleureux. L'emblème de SDIS 2A a été remis par le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le colonel Salinesi au 1^{er} chef de colonne.

Ces échanges pourront permettre d'apporter des améliorations aux différents dispositifs préventifs mis en place chaque année dans les deux départements.





CONTACT PRESSE :

Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche

Capitaine Philippe Fazendeiro, chef du service opérations – Tel : 06 07 39 04 39

Service Communication – Tél : 04 75 66 36 01 - direction@sdis07.fr

